

*missione peccatorum. Prop. 31. — Charitas illa quæ est plenitudo legis, non est semper conjuncta cum remissione peccatorum. Prop. 32. — Homo existens in peccato mortali, sive in reatu æternæ damnationis, potest habere veram charitatem; & charitas etiam perfectâ potest consistere cum reatu æternæ damnationis. Prop. 70. — Per contritionem etiam cum charitate perfectâ, & cum voto suscipiendi Sacramentum conjunctam, non remittitur crimen, extra casum necessitatis aut martyrii sine actuali susceptione Sacramenti. Prop. 71.*

Sans m'arrêter sur le résultat de ces propositions, & de leur condamnation, je ne puis m'empêcher de faire remarquer dans la dernière ces paroles *extra casum necessitatis*. Voilà Dieu même devenu, selon Bâius, une espece de casuiste; le cas de nécessité, tel que l'article de la mort, règle son éternelle & immuable justice, tout comme la conduite d'un confesseur relativement à l'absolution ou aux autres fonctions de son ministère. Dans le *cas de nécessité* (il y en a donc aussi pour Dieu) Dieu trouve la charité suffisante pour recevoir le pécheur en grace, mais pas hors de là... Et c'est le fameux Bâius, dont les Jansénistes ont fait un prodige de savoir, de logique, & de théologie, qui parle ainsi!... J'ai vu bien des absurdités dans les casuistes & autres qui ont traité la science de la Religion *immundis manibus*, comme dit un critique, mais je n'en ai vu nulle part de cette force.

NOUVELLES